ABONNEMENT. Saumur: Trols mote 8 Poste :

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Ou s'abonne : A SAUMUR,

Trois mels

En an. 35 fr.

Au bureau du Journal eu en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers , — . . . 75

RÉSERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même paydes, rant restitution dans ce dernier ens; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARAS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis conin ire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchia.

SAUMUR

15 Mars 1884.

Chronique générale.

LES MOINS-VALUES.

Le budget de 1885 déposé par l'incapable Tirard lundi dernier est à recommencer.

Ce travail est basé sur les calculs de 1884: or les calculs de 1884 s'effondrent de jour en jour, absolument comme si l'arithmétique officielle était une amère plaisan-

Le ministre Tirard n'a pas de chance; pour une sois que la République sait semblant de ne pas vouloir augmenter ses dépenses, voilà que les recettes dégringolent dans des proportions que l'orgueil opportuniste ne croyait pas possibles.

Pour janvier, un trou de 8 millions;

Pour février, encore un trou de 8 millions. Additionnons pour 12 mois: 96 millions de déficit.

Voilà donc le budget qu'on avait eu tant de peine à équilibrer dans les derniers jours de l'année, en ayant l'air de beaucoup tra-

Combien y a-t-il de députés qui aient compris les comptes de Tirard?

Ce ministère, très-pauvre au point de vue de l'intelligence, n'était point capable d'un de ces exposés lumineux qui séduisent les majorités ignorantes.

inf

Ü

me

les I

S

Il avait présenté tout bêtement son énorme menu opportuniste préparé par tous les savants cuisiniers des différents ministères.

Il y allait de confiance, comme la majorité y est allée d'indifférence.

Cela devait finir par des accrocs.

Le bilan de la maison républicaine Ferry et Cie prend une mauvaise tournure.

A mesure que les affaires marchaient us mal, n'a-t-on pas imaginé d'augmenler le chiffre du personnel?

Crédits par ci, crédits par là, c'est un coulage à conduire au suicide un ministre des finances qui connaîtrait son métier.

Tout autre que Tirard en serait malade. Son incapacité le sauve même d'un simple mal de tête.

Et cette bûche ministérielle, au jour de la discussion, affrontera sans appréhensions les questions de messieurs les députés.

Lâchons le bonhomme pour examiner la situation:

Que vont faire les députés?

Réclameront-ils la mise à pied de leurs parents et amis qui grèvent le budget si inutilement?

Non-seulement il faudrait diminuer le chiffre des dépenses pour 1885, mais il y aura à combler le déficit de 1884.

Il y a tout à parier que ces messieurs aimeront mieux - « le désespoir dans l'âme » -- se résigner à la création des nouveaux impôts.

Electeurs, suivez bien le jeu de ces saltimbanques dont les boniments vous ont séduits.

M. Bardoux a pu prendre auprès de ses confrères républicains du Sénat une nouvelle leçon de haineuse mauvaise foi.

L'honorable sénateur demandait, qu'en cas d'insuffisance de ressources, des secours pussent être accordés aux fabriques et aux administrations des cultes reconnus par l'Etat. Si M. Spuller, si M. le ministre lui-même, disait-il, ont réclamé le maintien de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, c'est que vraisemblablement ils ne supposaient pas qu'on entretiendrait des relations diplomatiques avec le Saint-Père uniquement pour lui rendre compte des taquineries et des sévices qu'on exercerait vis-àvis des desservants du culte catholique et de la population catholique elle-même qui formait à elle seule l'immense majorité des contribuables; à quoi le rapporteur Demôle, aux applaudissements de tous les Tolain de la gauche, a répliqué que la proposition de MM. Bardoux et de Pressensé pouvait avoir de scandaleux effets.

Un contribuable demande qu'une partie de l'argent qu'on lui arrache puisse, en cas de besoin reconnu, être employé au service du culte qu'il professe, et on crie au scandale. Instruisez-vous, M. Bardoux.

On considère généralement que le vote par lequel s'est terminée la discussion de la loi sur l'instruction primaire constitue un véri-

table leurre pour les instituteurs. On croit, en effet, fort improbable que le Sénat puisse voter la loi sur les instituteurs avant le budget de 1885. Par conséquent, c'est lout au plus si l'inscription d'un crédit pourra être faite au budget de 1886, c'est-à-dire dans deux ans, au moment des élections.

Le Journal de Saint-Pétersbourg, organe officieux du ministère des affaires étrangères russes, vient de démentir à son tour l'existance du traité entre l'Allemagne et la Russie, dont le Standard avait prétendu donner les dispositions.

En réponse à ce démenti, le correspondant berlinois du Standard maintient l'exactitude de ses renseignements, déclare que le traité entre les trois empires existe sous la forme de protocoles identiques, et ajoute qu'il n'en a indiqué que les causes principales, quoique d'autres questions aient aussi été réglées pour l'entente, d'ailleurs pacifique, des trois empires.

L'Opinione, comme le Nord, pense qu'une proposition de désermement partiel pourrait bien être un jour ou l'autre la conséquence du rapprochement des empires russe et allemand. Et le journal officieux du cabinet italien croit que le prince de Bismark ne reculerait pas devant la menace d'une guerre pour obliger la France à s'associer à cette

Dans son compte rendu des opérations de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires pendant l'année 4883, M. Fallières constate que les emprunts réalisés

s'élèvent à cent onze millions 666,600 fr. Ce chiffre considérable, qui obère si lourdement le budget de nos communes, produit-il au moins quelques résultats intellectuels et moraux surtout?

On ne s'en douterait pas.

Mais on ne doutera pas que cette modeste dépense, prise dans la poche de tous, fasse que l'instruction soit gratuite.

COMPLOT MONARCHISTE.

Un habitant du département d'Ille-et-Vilaine, M. le vicomte de Landal, vient d'adresser à M. Waldeck-Rousseau, député de Rennes et ministre de l'intérieur, des renseignements exacts sur le complot royaliste et l'état des esprits de Bretagne.

Voici la lettre de M. de Landal:

« Monsieur,

» Si les délégués républicains qui ont été préposés aux affaires des départements vous disent la vérité, ils vous apprendront, si vous ne le savez déjà:

» Que le parti vraiment national répudie les agissements du gouvernement actuel;

» Que tous les royalistes sont unis autour de M. le comte de Paris;

» Que, à l'exception de certains égoïstes, de certains vaniteux, de quelques égarés et d'un certain nombre d'inconscients (cette dernière catégorie est la plus nombreuse), tous les Français sont monarchistes au fond, et que l'élite des citoyens ne croit au salut de la France que par un gouvernement fort et respecté à la tête duquel, seul, M. le comte de Paris, héritier des droits de M. le comte de Chambord, a qualité pour être placé;

» Que, chaque jour, une foule nombreuse d'honnêtes gens ayant appartenu à tous les partis continue à se grouper autour du chef actuel de la Maison de France comme elle avait commencé à se former autour de M. le comte de Chambord;

» Que, si M. le comte de Paris était bien informé par ses amis personnels de la cohésion du parti dynastique et du dégoût pro-

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATRAU DE ROCK

Troisième partie LE MANDAT D'ARRÊT.

II. - LE MANDAT D'ARBET.

- Ainsi, disait Laurent en rangeant les papiers, vous croyez que je vous si rendu un mauvais serlice en vous faisant nommer maire?

- Certainement.

- Mais, mon cher ami, vous ne comprenez donc rien à la politique? Ce que j'ai fait, ajoutat-il avec emphase, est de la plus haute diplomatie. La nemination de maire est une déclaration de civisme. On ne suspecte pas ceux qui sont chargés de surveiller les autres. C'était d'ailleurs le seul moyen qui me restait de veus sauver pendant la Terreur. Je savais bien qu'il vous répugnait de vous occuper de ces mille détails qui engendrent l'ennui et accompagnent souvent les bonneurs. Mais par là je vous sauvais de l'échafaud.

- Vraiment, monsieur Laurent, vous êtes un esprit supérieur, c'est ce que je ne cesse de répéter à ma femme.

- Madame de Villefort ne me loue guère, je

- La comtesse ne sait pas oublier le passé.

- Elle me l'a bien prouvé dernièrement, dit Laurent avec un mouvement de colère, qu'il réprima aussitôt.

Puis il ajouta avec un air de bonhomie habilement calculé:

- Je ne lui en seis pas mauvais gré. Cela découle de ses principes, de son éducation aristocratique. Elle critique, elle conspue mes relations avec les républicains. Mais croit-elle, par hasard, que c'est par goût que je me suis trouvé au milieu de ces hommes en haillons, de ces femmes échevelées? Non, certes!

- Je le crois bien, dit M. de Villefort avec dé-

- Après le danger, on oublie parfois la planche de salut et on la repousse du pied. On la rejette comme inutile, comme indigne de soi. Au milieu de la tourmente, on était bien heureux de s'accrocher à elle.

- Maintenant le péril est passé, et pour toujours, j'espère.

- Qui sait ?

- Prévoyez-vous encore quelque tourmente

révolutionnaire?

- Personne ne connaît l'avenir, soyons pru-

- Diable! que c'est ennuyeux, surtout depuis quelque temps! L'enquête qu'on vient de faire, à propos de l'assassinat qui a eu lieu dans mon parc. a été pour moi la source de bien des ennuis.

» La fatalité me poursuit.

- Cette affaire n'était pas sérieuse, repartit Laurent avec une insouciance qui témoignait de sa grande habitude de feindre. Accuser mon fils de cet assassinat, tui qui n'a jamais touché une arme à feu!

- Et Scévola?

- Personne ne l'avait même entrevu.

- C'est votre fils lui-même qui l'a accusé.

- L'effroi l'avait fait déraisonner.

- Je n'ai pas moins éprouvé les ennuis de cette enquête. Que de procureurs ! que de gendarmes!

» Je ne pouvais plus dormir tranquille.

- Vous exagérez, monsieur le comte. Le juge d'instruction était de mes amis, et il a clos l'enquête par une erdonnance de non-lieu.

- Oui, mais je crains que cela ne recommence. Il y avait avec lui un jeune substitut qui n'était nullement satisfait. Il soupçonnait fortement Scé-

» Croyez-moi, tout n'est pas fini.

- Chassez ces préoccupations, monsieur le

comte. Elles nous font perdre de vue notre travail.

» Classons ces papiers avec ordre. Voici d'abord les séances du Conseil, puis les correspondances avec les commissaires du gouvernement.

» Comment! vous laissez au milieu de ces papiers un mandat d'arrêt ?

- Un mandat d'arrêt!

- Oui, l'ordre de s'emparer du marquis de Rocnoir.

- Pauvre marquis! la mort l'a dérobé aux nouveaux coups que la république voulait lui porter. ·

Laurent glissa dans sa poche le mandat sans que le comte s'en aperçût.

- Si le marquis revient, se disait Laurent avec joie, j'ai maintenant le moyen de l'éloigner à jamais.

Cependant, avec sa présence d'esprit habituelle, il dissimula sa joie et répondit au comte :

- La mauvaise étoile du marquis l'a emperté. Tout le poursuivait à la fois, la colère populaire...

- La colère populaire! la colère populaire!... Comme vous y allez ! Les habitants de Recnoir aimaient le marquis, ce ne sont pas eux qui auraient voulu attenter à ses jours. Il a fallu que des braillards de la ville...

- Ah! monsieur le comte, sans admettre les excès, ne les aggravons pas.

- Il serait difficile de faire pis. N'ont-ils pas

fond qu'ont de la République tous les honnêtes gens, comme aussi s'il se rendait bien compte de la force immense dont il peut disposer, il balaierait en peu de temps le gouvernement de honte et de ruine que nous subissons.

» Vous n'avez pas besoin de mettre en campagne les employés spéciaux de M. Schnerb; vos connaissances du café de la Comédie à Rennes peuvent vous suffire, et, par elles, vous pouvez être informé de la vérilé de ces assertions pour tout ce qui concerne le département d'Ille-et-Vilaine, en attendant que, partout ailleurs, la même voix se fasse entendre.

» Croyez, Monsieur, que tous les vrais amis de la France désirent la chute du gouvernement que vous savez, et laissez-moi faire des vœux pour que l'enquéte à laquelle vous vous livrez vous dessille les yeux.

» Veuillez, etc.

» Vicomte de Landal.

P.S. — Que ne suivez-vous, vous, membre influent du gouvernement, les conseils que vous donnent les journaux de votre parti? Faites donc bannir le Roi et expulser tous ceux qui ont l'honneur de ne pas penser comme vous!»

ATTENTAT CONTRE M. GREVY.

Le Gaulois a annoncé et nous avons répété après lui que M. Grévy avait éprouvé avant - hier une assez sérieuse indisposition.

Si l'anecdote suivante que rapporte le correspondant parisien du Nouvelliste de Rouen est vraie, il se peut que cette indisposition ait été causée par la peur:

« M. X..., conseiller général de la Seine-Inférieure, habite près de l'Elysée, et de ses ienetres plonge dans le jardin, où il assiste chaque jour à la promenade digestive du Président de la République, promenade qui se termine toujours par une visite au canard légendaire.

» Or, un matin, M. X..., fenêtre ouverte, en costume de lever, veston de fianelle rouge, inspectait son fusil de chasse. Il avait démonté le canon, le maniait, en scrutait l'intérieur, lorsqu'il s'aperçut que cette manœuvre innocente inquiétait son voisin du

palais de l'Elysée.

» Celui-ci s'était arrêté d'abord, les yeux braqués sur la fenêtre, puis, peu à peu et prudemment, s'était posté derrière un gros arbre, ne laissant apercevoir qu'un bout de son feutre. M. X... resta surpris le canon de son fusil à la main. Il comprit ensuite que M. Grévy avait cru aux préparatifs de quelque Fieschi, et se donna le plaisir innocent de maintenir quelques minutes le chef de l'Etat dans la position que lui avait suggérée une extrême prudence. Puis la fenêtre se referma, et le veston rouge disparut.

» M. X... avait raconté l'histoire à ses amis, qui en risient comme lui, lorsque le lendemain matin le concierge lui apprit que des individus qui avaient la mine d'agents de la sûreté publique étaient venus l'interroger minutieusement sur le locatsire sus- l

pect. Et voilà comment le plus bienveillant et le moins conspirateur des propriétaires normands a privé un jour, sans le vouloir, le canard de l'Elysée des croûtes de pain présidentielles. »

Nous avons publié quelques passages du

manuel de M. Monteil. Nous lisons à ce propos dans la Liberté:

« Ainsi donc, dès qu'il s'agit de Dieu, M. Monteil n'a d'autre réponse que celle-ci :

» — Je ne sais pas. » Il ne sait pas... Qu'est-ce que cela prouve? Qu'il est un ignorant et voilà tout. Quand on aborde un sujet pareil, il faut qu'il y ait affirmation dans un sens ou dans l'autre. En outre, il faut savoir pourquoi l'on nie ou pourquoi l'on affirme.

» Et quand on ne sait pas, on fait comme la bêle: on se tait. »

NOUVEAU CATÉCHISME.

Encouragé par le succès de son Manuel d'enseignement laïque, M. Edgard Monteil prépare un nouveau catéchisme qui paraîtra sous ce titre: Manuel d'enseignement républicain. Nous sommes heureux d'en pouvoir donner quelques extraits:

Qu'est-ce que M. Grévy?

 Nous n'en savons rien. — Vous niez M. Grévy?

 Nous ne le nions ni nous ne l'affir-mons; nous ne savons pas ce que c'est. Nous ignorons ce que le terme Grévy signi-

- Grévy est celui qui gouverne la France et qui régit tout.

Qu'en savez-vous?

On le dit.

- Ceux qui le disent l'ont-ils vu ou entendu?

- Ils ne l'ont ni vu ni entendu.

— L'homme qui vous est imposé par la Constitution constitue donc une simple fiction?

— Une simple fiction, en effet.

- Il ne faut donc pas croire en M. Grévy?

— Il n'y a pas à s'en occuper.

- Ferry parle paraboles. Pourquoi? - Parce que cette manière de parler, habituelle aux ministres, lui permet d'abuser plus aisément des députés.

— Abuse-il sciemment des députés?

- Peut-être.

Qui a créé le monde? - C'est M. Edgard Monteil.

- En combien de jours? — En six jours.

Qu'a-t-il créé le premier jour ?

Les bocks.

— Et le second jour?

- Les moss.

- Et le troisième jour?

— Le domino à quatre.

- Et le quatrième jour?

- M. Wilson.

Et le cinquième jour ?

La République.

— Et le sixième jour? — Le Manuel d'enseignement laïque.

— Et le septième jour? Il s'est reposé.

- Et depuis?

— Il continue.

Escopette.

LA PRISE DE BAC-NINH.

Bac-Ninh est au pouvoir des troupes françaises depuis mercredi soir. Voici la dépêche qui annonce cet important événe-

« Hanoi, 13 mars.

» Bac-Ninh, 42 mars, 9 heures soir. -La colonne Négrier est entrée dans Bac-Ninh aujourd'hui à six heures, par la route conduisant à Lang-Son.

» Les Chinois, démoralisés par les mouvements opérés par la colonne Négrier au Nord de Bac-Ninh et par la colonne Brière à l'Est, ont abandonné toutes leurs positions et se sont enfuis par la route de Thai-Nguyen.

» L'ennemi a sait des pertes sérieuses. Les Français ont eu 70 hommes blessés.

» On a trouvé dans la citadelle de grandes munitions et une batterie de canons Krupp. »

Thai-Nguyen est une place forte située à 59 kilomètres au nord 5° quest de Bac-Ninh, sur le Song-Cau.

L'entrée de nos troupes dans Bac-Ninh ne met donc pas fin aux opérations militai-

res au Tonkin. Les Chinois, en effet, n'ont pas attendu,

pour évacuer la place, que l'armée du général Millot ait achevé de l'investir. Le résultat cherché et espéré n'a pu par conséquent être obtenu.

Les colonnes Négrier et Brière de l'Isle vont se lancer à la poursuite des troupes chinoises, la première sur la route de Lang-Son, la seconde dans la direction de Thai-Nguyen; mais les Chinois ne s'arrêteront que derrière les murs de ces places fortes qui sont difficilement abordables pour nos troupes dans cette saison.

Si, comme il est permis de le penser, le reste des troupes françaises est allé les attendre sur la route de Thai-Nguyen, la seule par laquelle ils peuvent s'échapper, il faut nous attendre à recevoir, d'ici à vingt-quatre heures, la nouvelle d'une bataille décisive, livrée par notre réserve à la garnison fugi-

Voici en quels termes la France apprécie

« La prise de Bac-Ninh n'est qu'un épisode de guerre, mais non une solution.

» Après, comme avant ce succès, la fatalité nous condamne à nous laisser saisir plus fortement par l'engrenage néfaste.

» De même qu'après Son-Tay il nous a

fallu Bac Ninh, après Bac-Ninh il nous

faudra Long-Son, après Long-Son Lao-Kai, » Le Delta ne sera véritablement en notre pouvoir que le jour où nous nous serons emparés des portes par lesquelles s'écoule incessamment l'invasion chinoise.

l'ho

dev

abu

à C

dep

de

mê

pro

ava

just

nar

épo d'o

abo

pul à t

lég

100

er la lic él

» S'imaginer que la Chine va meltre bas les armes et implorer la paix : c'est une folie.

» La Chine connaît la mesure de nos sa. crifices. Elle se rit de nos menaces d'indemnité. Elle sait qu'il nous faudrait aller chercher à Pékin un tribut de guerre, et que nous n'avons ni le goût ni les moyens de courir cette aventure.

» Rien n'est changé à notre situation par la chute de Bac-Ninh. Il n'y a qu'un succès stérile de plus, une lueur de gloire chèrement conquise.

» L'aventure reste la même, avec ses incertitudes, ses périls, ses sacrifices.

» C'est, en un mot, une victoire sans lendemain.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 mars.
On avait décidément trop escompté la victoire que devaite de la victoire que devaient respectation de la victoire que devaient remporter nos troupes à Bac-Ninh. On a cherché quelque chose qui pût amener une réaction, on s'est tourné du côté de notre situation financière. Tous les vieux arguments, tous les lieux communs qui semblaient épuisés ont été réédités; quelques capitalistes se trouvant à la veillede la liquidation de quinzaine ont pris peur et la baisse s'en est suivie.

Disons cependant qu'elle n'a pas pris une grande

Le 4 1/2 0/0 est resté à 106.40. L'amortissable nouveau assez ferme cote 76.60. L'ancien 77.40. On inscrit 76.47 sur le 3 0/0.

Pendant que certaines valeurs fléchissaient en clôture, l'action du Crédit Foncier se maintenait à

Les acheteurs à ce prix ne font pas défaut ; c'est un signe caractéristique d'un élan prochain vers des cours élevés. Les demandes de l'épargne se sont portées d'une manière suivie sur les Obliga-

tions Foncières. On a coté 447 sur celles de 1879.

L'action de la Banque de France a rapidement progressé de 5,140 à 5,150; on ne voit cependant aucune raison de cette reprise. On a successivement inscrit 670 et 675 sur le

Crédit Industriel et Commercial; il y a de bons éléments dans cette société et les cours ne resteront pas tovjours au niveau actuel.

Le groupe des valeurs industrielles a eu des variations nombreuses. Cependant indiquous la ferme attitude du Suez à 2,015. Le public a mieur compris l'importance des conventions et approuve hautement leur ratification par les actionnaires.

Des ventes importantes sur l'action de la Compagnie générale des Allumettes ont refoulé les cours

La tendance des Chemins a été bonne, mais les transactions ont fait défaut : l'Orléans est demeuré à 1,312; — le Nord à 1,700; — le Lyon, trèsferme, clôture à 1,235.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Protestation de Ms. l'Evêque d'Angers.

formé contre lui devant le Conseil d'Etat :

Mer l'Evêque d'Angers a adressé la lettre suivante au ministre des cultes en réponse à l'avis du recours

tué le marquis el son fils? Ne sont-ils pas la cause de la folie de la marquise?

- C'est vrai; mais il ne faut pas oublier que ces hommes ont su vous distinguer d'avec le marquis, et se sont inclinés devant vos mérites per-

- Je leur en veux de n'avoir pas épargné aussi mon ami.

- Vous savez combien je l'estimais; mais il n'était pas, comme vous, bon et affable.

C'est ainsi que Laurent cherchait à s'insinuer dans les bonnes grâces du comte, en le flattant et en exagérant les services qu'il lui avait rendus; à se disculper de ses relations républicaines, que lui reprochait amèrement la comtesse; enfin à l'effrayer par la crainte de nouveaux excès révolutionnaires que lui seul pourrait conjurer.

Lorsque le classement fut fait, et que le travail se trouva entièrement terminé, ils se dirigèrent vers le château, où les attendaient des émotions qu'ils étaient loin de prévoir.

III. - NOBLESSE OBLIGE.

A peine étaient-its arrivés au salon que la comtesse s'y rendit aussi.

- Vous m'avez manifesté le désir de me parler, dit-elle avec hauteur et dédain à Laurent ; que me voulez-vous?

» Il me semblait qu'après notre dernier entretien,

il ne devait plus rien exister de commun entre - On ne rompt pas, Madame, en un instant,

avec un passé de huit années. - Sachez, Monsieur, que je n'ai supporté votre

présence ici, pendant longtemps, que sur la volenté expresse de M. le comte, qui s'est toujours refusé à vous fermer notre porte.

- Mon Dieu! mon Dieu! exclama le comte, les voilà encore aux prises.

Laurent répondit sans s'émouveir :

- C'est que M. le comte comprenait mieux que vous, Madame, ses intérêts.

- Et peut-être moins bien ce que commande sa dignilé.

- Mais certainement mieux les droits de la reconnaissance.

Le comte, tout bors de lui, ne sachant que dire, hasarda la réflexion suivante, qui jeta de l'hoile sur le feu:

- Mon amie, c'est M. Laurent qui nous a arrachés à la mort. - Qui nous dit, repartit la marquise en jetant

sur Laurent un long regard de mépris, que la main qui nous a retirés de l'abime ne nous y avait pas plongés, afin de se donner les apparences de la générosité ?

- Madame!

- Avez-vous sauvé le marquis votre maître?

» C'était sur lui que devait se concentrer d'abord tout votre dévouement. Qu'en avez-vous fait? Où éliez-vous lorsqu'il réclamait votre secours et luttait seul contre la populace?

- Pouvais-je sauver toute la noblesse de France? Votre orgueil vous égare, Madame.

» Rien ne pourra donc vous instruire? Les événements n'ont-ils pas mûri votre raison? Ne comprenez-vous pas qu'un monde finit, qu'un autre commence, qu'il est impossible d'arrêter l'essor des idées, que la France veut unir les vaincus aux vainqueurs, le sang généreux des républicains à celui des nobles sans vigueur, les faibles rejetons du passé aux champions de l'avenir?

- Rien pe peut tenir lieu de la noblesse du

- Je croyais parler à une femme, et je m'adressais à un blason.

Pour toute réponse, la comtesse se lève, toise Laurent et, d'un geste impérieux, lui montre la

Mais, en ce moment, Jasmin, le domestique du comte, annonce qu'un jeune homme sollicite l'honneur d'être reçu.

- Son nom? demande le comte.

- Il désire le dire lui-même.

- Qu'il apprenne donc, dit la comtesse avec hauteur, que M. le comte de Villesort ne reçoit pas un inconnu.

- C'est ce que je lui ai répondu, Madame; mais il a insisté, ajouta Jasmin en soupesant, sans élie aperçu, une bourse que lui avait donnée le sollici-

- Ce monsieur a des arguments, se disait Jasmin avec bonheur.

- Dites-lui que je suis fortement occupé.

- Il ne l'ignore pas, Monsieur. Il sait même que M. le comte est en conférence avec M. Laurent.

- Pourquoi fais-tu part à un inconnu de co qui se passe ici? demanda la comtesse avec mécontentement.

- Pardon, Madame: il le savait.

- Il le savait! Quel est donc cet hemme? Grand Dieu! l'enquête va-t-elle recommencer? demanda le comte en tremblant. Oa bien est-ce un commissaire de la république? Allons-nous courir de nouveaux dangers?

- Yous vous alarmez sans raison, mon ami, dit la comtesse.

» Jasmin, va dire à cet étranger que, s'il veut être reçu, il doit se conformer aux usages et dire son

nom. J. GONDRY DU JARDINET. (A suivre.)

I STATE OF THE PARTY AND ADDRESS OF 100-

Monsieur le ministre,

Per lettre du 8 courant, vous me faites l'honneur de m'informer que vous avez cru devoir élever contre moi un recours pour abus devant le Conseil d'Etat. Vos intentions à cet égard m'avaient déjà été manifestées depuis plusieurs jours par le Voltaire; et, de plus, une note identique, insérée à la meme heure dans divers journaux, avait procuré au public l'avantage d'être informé avant moi des détails de l'affaire.

Ces communications anticipées, devenues si fréquentes dans votré département, je m'étais permis de les signaler à l'attention de l'un de vos prédécesseurs par lettre du 8 mai 1882, et l'honorable M. Humbert, justement ému de procédés d'une convenance si douteuse, avait bien voulu, à cette époque-là, me faire part de son dessein d'ouvrir une enquête, qui ne paraît pas avoir abouti à des mesures efficaces. Tout en regrettant ces appels prématurés à l'opinion publique, j'aurais pourtant mauvaise grâce à trop m'en plaindre, parce que vous donnez par là pleine ouverture à mon droit de légitime défense, en me permettant à mon tour de mettre le public au courant des questions qui nous divisent.

Ea ce qui concerne la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers, ces questions ne portent en aucune façon, comme on voudrait le faire accroire, ni 1° sur la reddition de comptes à laquelle vous avez droit aux termes de l'article 7 des statuts, et qui ne vous a jamais été refusée; ni 2º sur les observations que vous pourriez faire à cet égard et auxquelles l'administration de la caisse s'est toujours déclarée prête à répondre, sans avoir réussi toutefois à provoquer de votre part des demandes nettes et précises (4); ni 3° sur les modifications que vous désireriez voir introduire dans la gestion de l'établissement, et dont l'examen attentif vous a été formellement proposé, sous toute réserve du droit des parties intéressées (2). Là n'est donc nul-lement l'objet du litige, et l'on essaierait en vain de donner le change à l'opinion publique sur le véritable état de la question. Vous savez tout comme moi que le jour où, aulieu de suivre la voie des procès, vous consentiriez à prendre des arrangements compatibles avec les droits de l'Evêque et les intérêts du clergé, toute difficulté tomberait

La question qui nous divise, monsieur le ministre, est d'un ordre tout différent; la

Yous prétendez transférer dans un bureau de la préfecture de Maine-et-Loire, pour un temps indéterminé, le siège d'un établissement ecclésiastique, lequel est et doit rester à l'évêché.

Vous prétendez faire administrer par un laïque, en dehors de l'évêque et sans aucune participation de l'autorité ecclésiastique, des biens qui proviennent de la libéralité des fidèles catholiques, et que ceux-ci entendent affecter aux besoins du culte et à l'entretien de ses ministres, ce qui en fait de vrais biens d'Eglise.

Vous prétendez livrer à ce laïque, sans que le chef du diocèse ait rien à y voir, le maniement des fonds provenant des cotisations volontaires du clergé, malgré les prolestations publiques de tous les prêtres des trente-quatre cantons de l'Anjou.

118

Vous prétendez attribuer à ce laïque, d'ailleurs étranger au diocèse, le droit de décider quels sont les prêtres qui devront êlre admis à bénéficier de la pension de retraite, à quel chiffre pourront se monter les secours dont ils auraient besoin, et cela, sans l'évêque et malgré lui.

Vous prétendez, en un mot, exclure l'évêque diocésain, pour un laps de temps non défini, de tout droit d'administration, de surveillance et de contrôle sur un bien et un établissement ecclésiastiques, contrairement

au droit canonique et à la législation civile. Voilà vos prétentions, monsieur le ministre. Vous voulez, sur un point grave et qui inléresse à la fois le clergé et les fabriques, faire passer entre les mains d'un secrétaire de présecture l'administration de mon dio-

Je manquerais à toutes les obligations de ma charge, je trahirais la confiance que les prêtres et les catholiques de l'Anjou ont placée dans leur évêque, si à de pareilles prétentions je n'opposais une résistance absolue. Autant l'administration de la caisse de

secours est prêle à vous fournir, avec les pièces à l'appui, tous les renseignements que vous voudrez bien lui demander, autant je dois tenir au maintien de la discipline ecclésiastique dans mon diocèse, et au respect d'un droit dont je ne saurais me laisser dépouiller sans faillir à mon devoir.

Votre lettre se termine par ces mots: « Vous pourrez prendre connaissance au secrétariat du conseil d'Etat du mémoire que j'y ai déposé en vue d'exercer le recours prévu par les articles précités. » J'ignore si de tels procédés sont dans les habitudes de la justice administrative. Il me semblait jusqu'ici que, pour mettre un accusé en situation de se défendre, on se donnait la peine de lui communiquer l'acte d'accusation, au lieu de l'inviter à aller le chercher lui-même. Cette precédure, toute de justice et de convenance, eût été d'autant plus utile dans l'espèce que vous me paraissez très-imparfaitement renseigné sur les documents dont il est

En parlant de « contre-circulaires adressées aux administrateurs de l'établissement, » vous m'attribuez des écrits qui n'ont jamais eu d'existence que sous votre plume. Je devrai donc, avant de compléter ma réponse, attendre vos communications ultérieures pour savoir d'une manière nette et précise quelles sont les différentes pièces sur lesquelles porteraient vos griefs, où et quand elles auraient été publiées par moi. Lorsque vous aurez rempli ces conditions indispensables pour engager un débat sérieux, j'aurai l'honneur de m'expliquer plus amplement avec vous sur le fond même de la question.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

> + CH. EMILE, Évêque d'Angers.

On nous prie d'annoncer que demain, 3° dimanche de Carême, à 8 heures du matin, on bénira, dans la chapelle N.-D. des Ardilliers, un autel érigé sur le sommet de la grotte de Sainte-Madeleine. On y célébrera ensuite la sainte messe.

LE DÉPUTÉ PERDU.

Nous lisons dans le Gaulois:

« On est toujours sans nouvelles de M. Benoist, député républicain de Baugé, qui a disparu depuis un certain nombre de jours.

» Les commentaires vont leur train, et l'on comprendra que nous ne nous fassions pas l'écho des différentes versions qui circu-

» M. Benoist n'avait jamais tant fait parler de lui.

» Originaire du département de Maineet-Loire, appartenant à une famille aisée, M. Benoist était clerc de notaire à Angers avant 1870.

» Très-lié avec le frère cadet de M. Allain-Targé, il devint sous-préfet au Quatre-Septembre.

» Après la déroute du Mans, lorsque les Prussiens s'approchèrent du département de Maine-et-Loire, l'émotion était grande dans l'arrondissement de Baugé.

» M. Benoist, voulant donner un peu de courage à ses administrés, tira son sabre et, traçant une grande ligne sur la terre, il s'écria que, lui vivant, les Prussiens ne la dépasseraient pas.

» Le lendemain, l'armistice était signé, et les Prussiens ne franchirent pas la limite fixée par le courageux M. Benoist.

» Les républicains de l'arrondissement de Baugé, persuadés que c'était leur sous-préfet qui les avait préservés de l'invasion, le nommèrent député. »

IL EST PERDU!!

Hélas! Il est perdu! Pleure, ma noble France! Et nous, pauvres Baugeois, partageons ta douleur. Celui qui des Prussiens tout seul resta vainqueur. Notre grand député, connu par son silence, Vient de prendre la fuite et filer sans témoins. Sans nous faire d'adieux [ce qu'il devait du moins], Il a filé, parbleu, comme les hirondelles. De cet homme discret, on n'a plus de nouvelles. Sans doute il est parti là-bas pour le Tonkin, Ce guerrier généreux, si prompt à la conquête. Muni de son képi, ne redoutant plus rien, Les Chinois le verront, ils en perdront la tête !

UN ÉLECTEUR.

(Gazette de l'Ouest.)

ENCORE UN DÉPUTÉ DISPARU.

La disparition encore inexpliquée de M. Benoist a eu un résultat inattendu : elle a fait remarquer l'absence d'un autre député républicain, M. Ancel, de la Mayenne, que l'on n'a pas vu depuis deux mois au Palais-Bourbon, où son absence aurait d'ailleurs passé inaperçue sans la fugue de son collègue Benoist. Où est Ancel? Où est Be-

Voilà une nouvelle question qui va pouvoir exercer la perspicacité de nos représen-

PRIX DE LA VIANDE DE BOUCHERIE.

AVIS. - A partir du 45 mars 1884, le prix de la viande de veau est fixé à 2 fr. le kilogramme.

Pas de changement pour le bœuf et le mouton.

Saumur, le 14 mars 1884.

D'après une circulaire ministérielle, les officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers des communes ont droit, quand ils sont revêtus de leur uniforme, aux marques de respect que comporte le grade dont ils sont investis.

Cette disposition, qui a été arrêtée en 1874, n'a pas été reproduite dans le décret du 23 octobre 1883 sur le service des places; aussi le ministre de la guerre a-t-il cru devoir en faire l'objet d'une nouvelle note.

THÉATRE DE SAUMUR.

Depuis longtemps déjà on nous promettait une seconde représentation des Boussigneul, l'exhilarant vaudeville qui a obtenu sur notre scène, il y a quatre mois, un si grand succès de fou-rire. C'est lundi prochain que le public pourra enfin revoir cette pièce si amusante dans laquelle Mmes Cantrelle, Lagarde, Dalbret, MM. Labranche, Leprin et autres font assaut de verve et d'entrain.

Pour le défilé de pompiers du premier acte, la fanfare sera formée par un certain nombre de jeunes musiciens amateurs de notre ville.

Une opérette d'Offenbach encore inconnue à Saumur, l'Ile de Tulipatan, jouée par MM. Labranche, Constance, Lamy, Maco Cantrelle et Dalbret, terminera cette joyeuse soirée.

Grand Théâtre d'Angers.

L'Epèc du Roi.

Jeudi 20 mars aura lieu sur la scène de notre Grand-Théâtre la première représentation de l'Epée du Rei, grand opéra en deux actes, paroles de M. Armand Silvestre, musique de M. Arthur Coquard. Le compositeur est depuis plusieurs jours à Angers où il surveille les répétitions de son œuvre. On attend M. A. Silvestre. Les principaux journaux parisiens ont promis d'envoyer leurs critiques musicaux assister à cette importante tentative de décentralisation musicale.

Voici la distribution de cet ouvrage :

Isabelle, Mile Garcin. - Amaury, M. Grandville. — Le Due, M. Solve. — 4re jeune fille, M¹¹⁰ Delafaye. — 2° joune fille, M¹¹⁰ Dalbret. - Un chasseur, M. Isaac.

Chœurs: Dames d'honneur, suivantes, chasseurs et seigneurs.

Nous lisons dans le Figaro:

« On sait que l'Épée du Roi, opéra en deux actes de M. A. Silvestre, musique de M. Arthur Coquard, va être représenté au théâtre d'Angers, le jeudi 20 courant.

» La donnée repose sur cette croyance ancienne que quiconque était touché par l'épée du roi devenait noble. Amaury, le poète, tombe amoureux d'Isabelle, demoiselle d'honneur de la duchesse d'Orléans, femme de celui qui sera bientôt Louis XII.

» A la suite de diverses péripéties, Amaury croise le fer avec un rival inconnu et masqué, qui n'est autre que le duc lui-même. Grâce à un coup d'épée et aussi à la générosité de son adversaire, le poète devient noble et peut épouser Isabelle de Spar.

» Le rôle d'Isabelle est confié à M110 Marie Garcin, l'élève de prédilection du baryton Ismaël; MM. Solve et Grandville, un jeune débutant, sont chargés des rôles du duc et du poète.»

TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Dimanche dernier, dans la nuit, M. Sau-

lais, demeurant au Verger, à Epinard, fut réveillé par des voix qui l'appelaient, lui disant que sa fille, demeurant à Feneu, était à la mort. M. Saulais ouvrit sa porte et vit. deux individus; en même temps une détonation se faisait entendre et une balle venait le frapper à la poitrine. Il referma la porte; les individus s'en allèrent. M. Saulais n'avait aucone blessure; la balle s'était arrêtée dans l'épaisseur des vêtements.

Le lendemain, la gendarmerie avertie fit des recherches et arrêta même un ancien domestique de M. Saulais fils, que M. Saulais avait cru reconnaître. Mais l'homme arrêté a pu démontrer qu'il n'était pour rien dans cette tentative coupable, et il a été mis en liberté. L'enquête continue.

Tours.

Ca va bien. L'éducation laïque porte déjà

Hier, en face d'une école municipale jadis renommée pour sa bonne tenue, les écoliers prenaient leurs ébats; un ecclésiastique vient à passer.

Ces jeunes polissons ne trouvent rien de mieux à faire que de le poursuivre de leurs huées et de leurs cris.

A quelque distance de là, un autre groupe flânait sur la voie publique. La même scène se reproduit.

Allons, quelques années encore, et du train dont vont les choses, c'en sera fait de la réputation d'urbanité et de convenances dont la cité tourangelle pouvait justement se glorifier jusqu'ici.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7e année).

LUNDI 17 mars 1884, A LA DEMANDE GÉNÉRALE 2° et dernière représentation de

BOUSSIGNEUL

Vaudeville en 3 actes, de G. Marot, A. Pouillion et Philippe, musique de M. Okolowich.

1re représentation de

L'ILE DE TULIPATAN

Opérette en 1 acte, de Chivot et Dura, musique de J. OFFENBACH.

ORDRE: 1. Les Boussigneul; 2. L'Ile de Tuli-

Bureaux, 8 h. »/»; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 14 MARS 1884.

Rente 3 0/0			76	50
Rente 3 0/0 amortissable .		0.3	77	50
Rente 3 0/0 amortissable nouve	eat	1	76	60
Rente 4 1/2			104	
Rente 4 1/2 (nouvelle)	:		106	30
Obligations du Trésor			508	75

GRAND SUCCES! - NOUVEAUTÉ MUSICALE

MUGUET er MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano, PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

La Chlorose a l'Anomie. sont houseweent combattues par l'emplos regalion de Tez Bravais Celis-ci resonne aw sang appareure là colora. tion qu'il a perdie par la

Dépôt à Saumur: M: D'HUY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

Ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange, 5.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) Lettre du 4 août 1883. (2) Lettre du 42 décembre 1883.

PAILLITE J. MORIN.

Par jugement en date du 10 mars 1884, le Tribunal de commerce de Saumur à déclaré closes; pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sienr J. Morin, négociant à Saumur, rue Pavée.

Pour extrait: Le commis-greffier assermenté, (196)GAUTIER.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTE

Sise au Vau-Langlais, près Saumur,

Avec maison de maître et bâtiments de ferme, d'une contenance de 10 hectares environ.

S'adresser à M. Edouard Bonnain, au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), ou au notaire.

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON Rue Courcouronne, nº 1.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans, 75.

VENDRE OU A LOUER

MAISON

Avec grand JARDIN Rue de Bordeaux, 51.

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

REMER

En bloc ou en détail;

PRÉ et Emplacement propre à bâtir, situés à Saumur, lieu dit la Marmaillette, donnant sur la rue de Bordeaux, derrière le collège Saint-Louis et sur la Levée.

Cet immeuble dépend de la succession de M. Louis GIRARD.

S'adresser à M. TAVRAU, expert au Pont-Fouchard, ou audit M. PINAULT, notaire. (199)

Etude de Mo PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de Me PI-NAULT, notaire,

IMMBUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Lambertdes-Levées,

Appartenant à M. BORET.

1º 22 ares environ de terre, lieu dit les Gagneries.

2º 66 ares environ de terre, au canton des Pironnières, aux Granges ou Grands-Rois.

3º 1 hectare 4 ares 40 centiares de terre, au Champ-des-Pressiers. 4º Et 77 ares environ de terre, aux

Terres-Boues. On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, audit Me Pinault, notaire.

Etude de Mo LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. Laumonier.

RECHEY

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Avec Cours et Jardins,

Situées à St-Hilaire-St-Florent, sur le bord de la route départementale,

Actuellement occupées, l'une par les époux Aubeux, l'autre par les époux Hy.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur. successeur de M. LAUMONIER.

A VENDER

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue, n° 77,

Comprenant: 18 pièces, avec jardin anglais, jardin potager, cour et dépendances.

On accordera toute facilité pour le paiement du prix.

S'adresser à Me LE Banon, notaire.

Étude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

lundi 17 mars 1884, A 1 heure après midi,

A Saumur, rue d'Orléans, au bureau de M. Chatelais:

1º D'une barrique VIN ROUGE; 2º Et d'une barrique VIN BLANC.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (203)CH. MILLION.

Étude de Me Cu. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Par suite de faillite,

Le jeudi 20 mars 1884, à une

heure après midi,

A Saumur, rue Saint-Jean, au domicile de M. Dufy, chapelier.

Il sera vendu:

1°" MARCHANDISES et MATERIEL.

Chapeaux haute forme de différentes nuances, gibus, chapeaux à grands bords, chapeaux cadets et canotiers, boléros, bonnets sourrure, casquettes de soie et à rabats, chapeaux d'enfants, pièces de galons, caoutchouc, crêpes, coiffes, comptoirs, chapeaux d'enseigne, abat-jour, appareil à gaz, et différents outils pour chapellerie.

2ent MOBILIER.

Vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, fourneaux à gaz avec rôtissoire, échelle double, bouteilles vides, huile

Table, chaises, buffet en noyer, armoire, table de nuit dessus de marbre, glaces, table de toilette, serviettes, taies d'oreillers, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (204)CH. MILLION.

Étude de Me PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A AFFERMER

Le Moulin à Eau de Couché, sur le Thouet, et le Moulin à Vent de l'Horizon, avec 5 hectares de prairies.

Le tout commune du Puy-Notre-Dame, et appartenant à M. Louis MAYAUD, propriétaire à Saumur.

Jouissance du 1er juillet 1885.

S'adresser audit notaire. (188)

Etude de Me ROGERON, notaire à Beaufort.

AN CHORDEN

Immédiatement,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Un excellent ATELIER de Peintre-Vitrier, avec Magasin de Papiers peints, dans des conditions avantageuses. - Pays riche.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit notaire.

MEN MIN HE DE

PRÉSENTEMENT,

Pour cause de décès. Avec jouissance à la Toussaint 1884,

UNE MAISON

Avec PRESSOIR, située à Bagneux, Joignant M^m. Lépine, M. Esnault, et le chemin des Justices à Bournan.

Et un MORCEAU DE TERRE Et VIGNE.

D'une contenance de 57 ares 20 centiares, au canton des Justices, commune de Bagneux, bien affruité.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à Mme veuve Corelle, ou à Mº BRAC, notaire.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Prêche, 4, Comprenant: Huit appartements,

cour, cave, écurie et remise. S'adresser à M. GAUTIER, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, nº 29.

Un 1er, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2º, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus

de la cuisine. S'adresser à M. Enault, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A CEDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

um bom gabe et épicerie

Situé à Saumur, au centre de la ville, S'adresser au bureau du journal.

GEDER

IN BON DEBIT DE VIN

avec bellard

S'adresser rue de Fenet, 27.

國工國際國工國書 A ANGERS

CAFÉ - BRASSERIE

Chiffre d'affaires: 45,000 fr. Loyer: 3,500 fr.

Prix modéré.

Renseignements: P. CHAILLOU, expert-comptable, rue du Mail, 31, (189)

CHE BOBE IN

DE SUITE

Un MAGASIN de Mercerie ET D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, dans une des principales rues.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire à (150)Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884, BEAU ET VASTE

MAGASIN Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à Mme Dupuy-LEBRETON, même rue.

HUITRES — POISSONS FRAIS

Mme TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours trèsfraiches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie. S'adresser à M. LEPAGE, rue de la

Tonnelle.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE

OUVRIERS BIJOUTIERS

S'adresser au bureau du journal.

Une Maison de commerce demande un GARÇON de magasin, sachant soigner les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée à Saumur, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du matin à 4 heures du matin à 4 heures de Landras res du soir, hêtel de Londres.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M., mes salutations les plus respec-

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opti-cien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend,

Par une pratique de plus de 30 an-nées dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défectuosités par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montres lupattes pince-nez or acceptant les pince-nez or acceptant l

tures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc.,

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Hôtel de Londres, pour quinze jours seulement.

ENTRÉE LIBRE.

VENDER

Au Comptant Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique; Vin rouge vieux à 100

francs : Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs; Vin blanc vieux à 100

Ces vins 'pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choir préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBBAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

NÉVRALGIES-MIGRAINES

PILULES an GELSEMIUM du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Etui : 3 france. Exiger sur chaque étni la Signature DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

CHOCOLAT Thés

Qualité supérieure RINEROI

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. - Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THES NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS,

Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Sur mesure et confectionnée.

On peut m'envoyer un modéle, je me charge de faire exactement conforme.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile: 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS BY MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hotel-de Ville de Saumur,